

AFFAIRE N° 7.

O B J E T : CONSTRUCTION DE 3 CLASSES MATERNELLES A BOIS DE NEFLES.

- Approbation du plan de financement
- Autorisation de lancer l'appel d'offres.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

Par délibération du Conseil Municipal en date du 13 MARS 1982, vous avez approuvé le projet de 3 classes maternelles à Bois de Nèfles (Chemin Finette).

M. PAYET, Architecte, vient de me transmettre le dossier de consultation d'entreprises de cette opération, estimée à 1 600 000 Francs, celle-ci pourra être financée de la façon suivante :

- Subvention E.N. 394 278 F.
- Emprunt C.D.C. 1 205 722 F.

Je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs et chers Collègues,

- d'approuver ce plan de financement
- de m'autoriser à lancer l'appel d'offres et en cas de résultat infructueux, à traiter avec l'Entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Reçu à la Préfecture
de La Réunion

Le 3 Septembre 1982